Martigny, mercredi 26 novembre 1941. 81me année. No 138.

LE CONFÉDÉRÉ

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an . . . . . Fr. 9.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 13.50
ETRANGER : Un an . . . . . Fr. 17.—
Avec „Bulletin officiel" . . . . . Fr. 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX II c 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISSANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Rédaction : Téléphone N° 6 10 31
Publicitas, Sion : Téléphone 2 12 36 ANNONCES Publicitas, Martigny : Téléphone 6 10 31

ANNONCES RÉCLAMES
le mm.-ligne ou son espace — le mm.-ligne 2 colonnes / 81 mm.
8 ct. CANTON 20 ct.
10 ct. SUISSE 30 ct.
10 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II c 485

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

En passant...

L'autre procès

Le procès du mazout est ouvert! Le premier jour, il n'y avait pas grand monde au tribunal de Martigny où l'on rencontrait surtout des avocats, des témoins et des prévenus babillant amicalement ensemble. Allez les distinguer les uns des autres!

Le public valaisan ne parvient pas à se passionner pour une affaire à laquelle il n'a jamais accordé l'ampleur qu'on lui donne aujourd'hui.

Surtout, il ne peut pas s'en indigner avec le même élan vertueux que certains journaux de la Suisse allemande et tout en reconnaissant les manquements commis il incline à leur trouver des circonstances atténuantes.

Le nombre élevé des inculpés — sont-ils cent ou deux cents? — témoigne assez qu'il ne s'agit pas d'un crime:

On ne nous fera pas dire que la moitié de la plaine du Rhône se trouve actuellement sur le banc d'infâmie! En réalité, les petits agriculteurs qui vendirent leur mazout péchèrent par ignorance.

Nul n'est censé ignorer la loi, c'est entendu, mais la profusion des arrêtés, ordonnances, décrets, formulaires finit par lasser notre patience et nous ne les regardons plus

Que vous vous abonniez au téléphone ou que vous achetiez un appareil de radio, l'administration vous envoie un volume à lire, et maintenant pour préparer une feuille d'impôts il faut presque suivre un cours spécial!

Papiers à étudier, papiers à signer, papiers à conserver, tout cela nous tombe sur le dos comme une averse et l'on pense: attendons une éclaircie...

Alors, quand un paysan reçoit l'un de ces mille et un papiers, vous imaginez l'attention qu'il lui prête!

Bien sûr, en prenant livraison de leur mazout, les agriculteurs avaient signé un formulaire et ce formulaire était clair: Ce mazout était destiné à la lutte contre le gel. C'est du moins ce qu'on nous a raconté, car nous non plus, nous ne l'avons pas examiné, ce formulaire...

Personne, hélas! ne l'a lu.

Il aurait fallu, n'est-ce pas? en avoir le temps et à supposer qu'on l'ait eu, s'armer d'un puissant courage.

Quand ce procès de petits paysans sera terminé, qui donc ouvrira le procès de la paperasserie?

Dans cette affaire du mazout, la vraie coupable est la bureaucratie et les victimes, il y en a plus qu'on ne pense, se trouvent parmi les délinquants.

Voyez-vous, reconnaissons-le franchement: nous respectons tous les ordonnances fédérales, nous les recueillons religieusement et pour ma part je les mets sur mon cœur le soir avant de m'endormir, mais c'est un fait, nous oublions de les parcourir.

C'est terriblement «rasoir» une ordonnance, il faut bien l'avouer, et ce n'est pas la précision de la langue ou la beauté du style qui nous engagent à l'étudier. On nous rétorquera que le devoir n'est pas toujours plaisant. Parbleu! à qui le dites-vous! Seulement, il y a des moments où l'on murmure: «Je lirai cette ordonnance au lit», et des moments où l'on s'endort dessus.

Et puis, en admettant que nous les lisions toutes ces ordonnances, combien de temps les garderions-nous en mémoire?

Elles pleuvent de partout, les unes sur les autres, se confondent ou s'annulent dans une véritable bourrasque, et l'on est là, le front baissé, à se demander s'il vaut mieux fuir ou se cacher.

Je ne suis pas un petit paysan, mais si j'en étais un, je serais probablement le 181me de la liste, car j'aurais vendu mon mazout pour avoir ignoré mes devoirs, moi qui ne connais même pas mes droits!

Nous sommes des citoyens comblés et c'est de là que vient notre malheur.

Tous ces papiers qu'on nous envoie avec tant de sollicitude et de bonté, nous en faisons un oreiller de paresse et les yeux fermés nous nous assoupissons comme des enfants bien sages.

Quel réveil le lendemain matin, quand la paternelle autorité nous reproche amèrement nos fautes!

C'est au moment où elle nous en parle que nous constatons avec stupéfaction que nous les avons bel et bien commises.

Mais, nous faisions un si joli rêve...

Il y a toute de même des heures où Berne nous fait pitié.

Pourvu qu'il ait pitié de nous!... **A. M.**

LE PROBLEME DES VINS

Autour de l'interpellation Boson

On nous prie d'insérer :

Par l'interpellation qu'il vient de développer d'une façon si éloquente, avec des paroles qui seront allées droit au cœur des vignerons, M. le député suppléant Boson de Fully, que nous n'avons pas l'honneur de connaître autrement, demande tout simplement à l'Etat d'intervenir pour fixer le prix de la vendange ; car il trouve comme nous-même et tant d'autres que la marge est trop grande entre le producteur et le consommateur.

Nous doutons fort que notre pouvoir exécutif puisse aller aussi loin. Son rôle n'est-il pas plutôt de venir en aide aux plus nécessiteux de la famille valaisanne ? Car enfin, on doit convenir, contrairement aux dires de M. Boson, que la vigne est rentable. Les faits sont là pour le prouver.

En effet, on constate que chaque fois qu'une vigne est à vendre, on se l'arrache comme du beurre et à des prix fous. Il en va de même pour les prés qui sont susceptibles d'être mis en vigne et qui par la suite produiront la *gouille* au lieu du blé qui doit nourrir l'humanité.

M. Boson après nous avoir dit, d'autre part, que les vignerons ne sont pas des illettrés, qu'ils savent calculer, les juge ensuite incapables de s'organiser. Et les caves coopératives qu'ils ont créées avec les subsides de l'Etat, ça ne compte donc pas pour lui ?

Enfin, M. le député suppléant de Fully s'en prend aux marchands de vin en gros. Nous n'avons nullement mission de les défendre. Cependant, on doit admettre que leur métier est aléatoire comme tous les autres métiers. Il y en a qui réussissent et d'autres qui ne réussissent pas.

Mais il faut reconnaître que par leur travail, leur intelligence et leur savoir-faire, ils ont fait connaître et apprécier nos vins bien au delà de nos frontières valaisannes.

Et puis que feraient les vignerons de leur vendange l'automne, si toutes ces grandes caves qui ont été construites ces dernières années n'étaient pas là pour la recevoir.

Soyons justes et rendons un hommage bien mérité au Conseil d'Etat, aux promoteurs des caves coopératives et aux marchands de vin pour les services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore aux vignerons et au pays tout entier.

y.

* * *

(Note réd.) Nous ne doutons pas que M. Boson voudra bien répondre aux observations de notre correspondant. En ce qui concerne son objection des hauts prix payés pour les vignes en ce moment, nous estimons que ce facteur n'a qu'un rapport plutôt éloigné avec le sujet en discussion. En effet, si les biens vont cher — comme toute chose d'ailleurs, même la toise de fumier ! — c'est une conséquence de la guerre.

Les capitaux cherchent actuellement un abri plus sûr et ils croient le trouver vers les terrains soit vers la terre qui est la nourricière du pays.

Or, serait-il admissible qu'en ce qui concerne les terrains agricoles dont les vignes font évidemment partie, les prix restent les mêmes alors que tout a haussé ! Il est certain toutefois que nous nous insurgeons contre une politique de prix exagérés. Cela nous paraît ici une erreur et un danger, comme le *Confédéré* l'a d'ailleurs déjà souligné.

En conséquence, les remarques de notre correspondant — remarques que nous avons insérées par esprit d'objectivité — nous paraissent, tout en étant pertinentes, s'écarter de la question Boson, lequel ne comprend pas, comme tous nos vignerons, la trop grande marge existante entre le prix qui est payé pour la vendange et celui que le consommateur doit subir ensuite dans les cafés.

La question essentielle réside donc dans cette marge anormale et non dans les prix des vignes ou des prés que l'on veut mettre en vigne et qu'il plaît à certaines bourses bien remplies de payer des prix immodérés.

Un fait est surtout incontestable en ce qui concerne nos vins du Valais. Ils sont insuffisamment payés au producteur et ensuite, trop chers pour le consommateur.

Quant au rôle que pourrait jouer l'Etat en cette circonstance, M. Boson l'a fort bien souligné : Ne pourrait-il pas intervenir pour faire, sinon disparaître totalement cette anomalie, du moins l'atténuer dans des proportions qui donneraient un peu plus de satisfaction à la production viticole ? L'Etat le fait bien dans d'autres domaines.

Or, la cause du vigneron valaisan mérite d'être mieux approfondie.

Et ici M. Y. paraît ignorer que ce sont précisément les communes viticoles du canton qui sont parmi les plus endettées. Donc, si la vigne était si rentable à ce qu'il prétend, ce ne devrait pas être le cas.

Qui donc nous résoudra ce complexe problème ?

Peut-on améliorer l'impôt sur le chiffre d'affaires ?

On nous écrit :

L'inconvénient le plus sérieux, on pourrait presque dire le plus grave, de l'impôt fédéral sur le chiffre d'affaires tel qu'il est appliqué actuellement, est d'ordre social ; il prélève une même proportion du revenu chez les riches et chez les pauvres. L'on sera unanime à demander que cette lourde hypothèque qui pèse sur le nouvel impôt soit éliminée le plus tôt possible.

Il ne saurait, certes, être question de toucher au caractère de taxe de consommation du nouvel impôt : c'est aux acheteurs, en bloc, que s'adresse l'Etat pour prendre leur part de la dette extraordinaire de défense nationale. Ils sont tenus d'acquitter — toujours en bloc — une taxe de 2 pour cent du montant de leurs achats (ni plus ni moins). Les détaillants la reportent aux grossistes, qui, eux, versent le rendement au fisc.

Mais ce principe est-il appliqué par les bureaux de la façon la plus rationnelle ? Il est permis d'en douter : d'ores et déjà l'on nous fait entrevoir des correctifs. Chacun connaît le sérieux inconvénient résultant du fait que le détaillant est tenu de transférer l'impôt sur n'importe quel achat ; même d'un montant minime. Comme il est impossible de couper un centime en deux ou en trois, le consommateur paie trop sur l'ensemble. Il arrive en fait que certains détaillants prélèvent un bénéfice aux dépens du fisc et des consommateurs tandis que d'autres, ensuite de l'inexpérience de leur personnel, y perdent au contraire.

La complexité du calcul impose aux détaillants une perte de temps considérable, et il faut surtout se garder de vouloir faire des boucs émissaires de ces honorables négociants, qui sont les premières victimes de l'économie dirigée actuelle. La solution désirée doit pouvoir contribuer à faciliter leur tâche ardue.

Ceci dit, il convient surtout de distinguer entre les consommateurs aisés et les gagne-petit. La *Nouvelle Gazette de Zurich* écrit : « Nul ne doit oublier que le renchérissement a réduit sensiblement les salaires réels, tandis que d'autres réalisaient d'importants bénéfices. L'équilibre social en est ébranlé ».

Mais ce but a déjà été atteint, d'une manière judicieuse, par le contrôle fédéral des prix, en ce qui concerne le coût des souliers, où la marge de bénéfices des négociants a été échelonnée par un renchérissement des articles de luxe au profit de ceux de première nécessité. Pourquoi ne pas chercher à trouver une solution du même genre au problème fiscal ? Peut-être sa réalisation est-elle aussi simple que l'œuf de Christophe Colomb. Il suffirait, par exemple, d'autoriser le détaillant à acquitter la taxe en bloc pour une catégorie déterminée d'articles. Le détaillant la percevrait sous la forme d'un relèvement de prix, en grevant les articles chers, au profit des plus courants.

Il s'entend que ce négociant devrait démontrer au fisc que ce mode de perception ne lui procure pas un bénéfice dépassant 2 pour cent. Mais ce calcul serait moins compliqué que les opérations auxquelles il est astreint sous le régime actuel.

De cette manière, il serait possible de dégrever sensiblement les humbles. L'intérêt social et psychologique d'une telle révision de l'ordonnance fédérale saute aux yeux, et elle se recommande de la façon la plus pressante, semble-t-il, à l'attention de l'autorité compétente.

On s'assure avantageusement à **La Mutuelle Vaudoise**
Th. LONG, agent général, Bex

A travers le monde

⊛ ***Un as de l'air allemand se tue.*** *— Le général d'aviation Helmuth Wilberg s'est tué en essayant un nouvel avion ; il était commandant des écoles d'aviation du Reich.*

⊛ ***Une «journée des tanks».*** *— Sous la formule «Tout pour le front», la jeunesse communiste russe a organisé dimanche une journée des tanks. Les salaires de cette journée ont été versés pour l'achat de nouveaux chars. La presse de lundi relève que cette journée a prouvé le grand patriotisme de la jeunesse soviétique.*

⊛ ***L'indépendance de l'Ethiopie.*** *— On apprend de Londres que «conformément aux promesses du gouvernement britannique, l'indépendance de l'Ethiopie serait reconnue. L'empereur a demandé qu'un accord soit conclu avec le gouvernement britannique et des négociations sont actuellement en cours à cet effet. On espère que l'accord sera conclu très prochainement.»*

⊛ ***Les opérations en Ethiopie.*** *— La garnison italienne de Culquabert et de Feroabèr, à l'est du lac Tana, s'est rendue le 21 novembre, ce qui a ouvert la voie jusqu'aux principales positions de défense, à 10 milles au sud de Gondar. 800 soldats italiens et 1000 indigènes se rendirent avec leur commandant, le colonel Ugolini. Sur le front nord, les troupes britanniques, parties d'Omager, sur la route de Gondar, ont encerclé la garnison italienne de Cirda.*

⊛ ***La prise de Gambut.*** *— Les forces britanniques combattant en Libye ont pris Bambut, sur la route de Tobrouk à Bardia. (Disons que Rome dément la prise par les Britanniques de Bardia, tandis que les Anglais maintiennent avoir occupé ce port.)*

⊛ ***Une division canadienne a franchi l'Atlantique.*** *— Le département de la défense nationale d'Otiawa annonce l'arrivée en Grande-Bretagne de la 5e division blindée canadienne, qui a franchi l'Atlantique. C'est le plus grand convoi de troupes provenant du Canada.*

⊛ ***Les Américains en Guyane hollandaise.*** *— Washington annonce officiellement qu'un contingent de troupes des Etats-Unis se rendra en Guyane hollandaise, pour y protéger les précieuses mines de bauxite, qui fournissent aux Etats-Unis de grands approvisionnements pour l'aluminium brut. L'arrangement en vue de garder les mines de bauxite a été conclu par le gouvernement des Etats-Unis et celui des Pays-Bas, le gouvernement brésilien y donnant son approbation et participant également à la défense de ces régions. Des troupes hollandaises parties de Grande-Bretagne sont déjà arrivées en Guyane hollandaise.*

Les mines de bauxite du Surinam fournissent plus de 60 % du minerai dont a besoin l'industrie de l'aluminium américaine, qui est d'une importance vitale pour la défense des Etats-Unis, de l'hémisphère occidental et des nations résistant activement à l'agression. Il est donc nécessaire que la sécurité de ces mines soit aussi parfaitement assurée que les conditions actuelles l'exigent. Bien entendu, les Etats-Unis retireront leurs troupes quand tout danger sera écarté.

⊛ ***Les forces de de Gaulle et l'aide américaine.*** *— La délégation aux Etats-Unis du mouvement gaulliste annonce que le président Roosevelt avait autorisé l'assistance en vertu de la loi «prêt et bail» aux forces du général de Gaulle, parce que le territoire contrôlé par celles-ci est «d'importance vitale pour la défense des Etats-Unis».*

⊛ ***Deux mille exécutions !*** *— M. Nintchitch, ministre yougoslave des affaires étrangères, a déclaré lundi à Londres que plus de deux mille otages ont été fusillés dans quatre villes, en Yougoslavie. Le ministre a ajouté que l'armée de guerilla a maintenant des effectifs entre cinquante et cent mille hommes et une partie de la Yougoslavie est déjà réoccupée.*

⊛ ***Des ouvriers cubains manifestent contre l'Axe.*** *— 125.000 ouvriers ont défilé dans les rues de La Havane dimanche pour se rendre au palais présidentiel, demander que M. Batti.ta, président de la République, signifiât nettement son appui pour les pays combattant l'Axe et promît toute l'aide possible à la Russie, à la Grande-Bretagne et à la Chine.*

⊛ ***Mort accidentelle d'une aviatrice.*** *— Mlle Carola Lorenzini, aviatrice sportive et d'acrobatie de réputation internationale, a trouvé la mort au cours d'une exhibition sur l'aérodrome de Moron (près de Buenos-Aires). Après plusieurs loopings, son appareil s'abattit d'une hauteur de 200 mètres et prit feu.*

⊛ ***Le plus jeune médaillé militaire de France.*** *— Le plus jeune médaillé militaire de France est Raphaël Hue, de Bolbec. Alors qu'il était apprenti à l'Ecole maritime de Lorient, il s'offrit pour une mission périlleuse à bord du torpilleur «Lansquenet». Quelque temps plus tard, il accomplit au péril de sa vie un nouvel exploit à bord du torpilleur «Mogador». Il a reçu pour ces hauts faits la médaille militaire, à l'âge de 17 ans.*

⊛ ***Un complot au Panama.*** *— La police de Panama a arrêté lundi plusieurs personnes accusées d'organiser un complot contre le nouveau président La Guardia. Les inculpés voulaient faire un coup d'Etat en faveur de l'ancien président Arias.*

Les débats du procès du mazout

Notre confrère M. A. M., dans son article «En passant» en page 1, traduit fort bien notre opinion sur cette affaire. Nous jugeons donc superflu d'y revenir ici de façon très détaillée.

Cette affaire du mazout ne paraît d'ailleurs que fort peu passionner le public valaisan. Celui-ci n'a en effet pas tardé à se rendre compte que des journaux étrangers au canton avaient grossi hors de proportion certaines fautes qui se traduisent presque toutes par de simples contraventions commises de bonne foi soit par ignorance de l'ordonnance régissant la matière.

Mais passons sur tout cela...

***

Les audiences se sont donc poursuivies lundi après-midi et hier durant toute la journée.

Lundi après-midi, la commission pénale a entendu successivement M. l'avocat Petrig soutenir la défense de Chabbey, accusé d'avoir revendu environ 9000 litres de mazout.

Puis ce fut Me Leuzinger qui plaida la cause de M. Ferrazzini, commerçant en huiles à Lausanne, inculpé d'avoir acheté du mazout.

Enfin, M. Francey, camionneur à Montreux, aussi acheteur, était défendu par un avocat de sa région.

Hier, la journée a été consacrée à l'audition de divers prévenus, parmi lesquels M. Alfred Cretton de Charrat, défendu par Me Petrig, et les Minoteries de Rivaz, par Me Edmond Gay, de Sion. D'autres agriculteurs de la plaine, défendus respectivement par les avocats Ed. Coquoz, Chappaz et Lucien Gillioz, ont aussi comparu, mais n'ont apporté aucun élément nouveau.

Tous ces maîtres du barreau se sont efforcé de prouver la bonne foi de leurs clients. On retiendra plus particulièrement le geste de M. l'avocat Coquoz qui défendant deux agriculteurs de Charrat a brandi un volume du format d'un dictionnaire en disant : Voici moins de la moitié des ordonnances fédérales de 1940 ! Comment voulez-vous que nos paysans les aient toutes dans la tête. *R.*

Le cas de M. Fama

Ce matin, M. le conseiller d'Etat Albano Fama, dont personne ne doit suspecter l'honnêteté comparaît devant le tribunal de Martigny.

Il a déposé par écrit ses arguments de défense et nous évoquerons les principaux.

M. Fama, après avoir vendu ses propriétés, a cru en toute bonne foi qu'il pouvait vendre également son mazout. Il s'est donc débarrassé ainsi de 15.280 kg. pour le prix de 80 ct. le kg., réalisant — tous frais déduits — un gain de 5673 fr.

Qu'il ait commis une erreur, c'est certain, mais elle n'entache en rien son honneur.

M. Fama a été frappé par le secrétariat du Département fédéral de l'Economie publique d'une amende de 18.000 fr. que son défenseur — Me Charles Crittin — juge excessive.

Plusieurs délinquants se sont retranchés derrière la personnalité de M. Fama pour justifier leurs propres contraventions.

Précisons en toute objectivité que 150 personnes environ ont vendu leur mazout avant que M. Fama ait négocié le sien, et une trentaine après.

Son exemple ainsi n'a pu faire autorité sur la masse des délinquants. M. Fama se croyait si bien dans son droit qu'il fit charger son mazout à Saxon, en plein après-midi, par une demi-douzaine d'ouvriers agricoles. Ce n'est pas le fait de quelqu'un qui croit accomplir un acte délictueux.

Comment a-t-il pu s'imaginer qu'il avait le droit de vendre son mazout ?

Le Dépt fédéral avait ordonné à la police cantonale d'inventorier les seuls stocks de mazout destinés au moteur. Comme il ne demandait pas d'inventorier les mazouts agricoles, M. Fama conclut que la vente de ceux-ci était autorisée.

Il avait tort, c'est entendu, mais sa sincérité apparaît frappante. Toute son attitude témoigne d'une conscience tranquille bien que mal informée. M. Fama, au cours de l'enquête, a spontanément reconnu son erreur, et aujourd'hui encore il prend ses responsabilités avec une crânerie et une loyauté qui l'honorent.

On voit bien que cet homme est un homme probre et nous lui gardons tous, à travers les épreuves, une profonde estime.

Il n'est pas possible que sa bonne foi ne fasse pas impression sur ses juges comme elle le fait sur nous-mêmes.

L'INTERROGATOIRE

Interrogé ce matin, M. Fama a fait une excellente impression par la franchise et la précision de ses déclarations. Il précise qu'il n'aurait jamais vendu son mazout s'il n'avait pas vendu ses propriétés au préalable, car la lutte contre le gel était des plus concluantes.

M. Fama reconnaît son erreur, mais si l'on avait inventorié, dit-il, les mazouts destinés à l'agriculture comme on le fit pour les autres carburants, les agriculteurs auraient eu leur attention mieux attirée sur les ordonnances.

M. le préfet Thomas comparaît

M. Prosper Thomas, préfet du district de Martigny, a également vendu son mazout et il a présenté par écrit un mémoire défense où lui aussi argue de sa bonne foi.

Le secrétariat du Département public propose contre lui une amende de 600 francs.

M. Thomas estime ce chiffre exagéré, comme aussi ceux qui frappent les autres délinquants.

Les plaidoiries auront lieu cet après-midi.

A. M.

DÉGUSTEZ LE
Clos des Capucins
propriété A. Bessac à *Châteauneuf du Pape.*
Exclusivité de **BLANK & Co,** VEVEY.

Nouvelles du Valais

Développement de l'arboriculture

LA CAMPAGNE D'HIVER

Le 3 octobre dernier, le Conseil fédéral a pris une décision quant aux mesures à appliquer pour la transformation de notre production fruitière. Les travaux des années précédentes seront poursuivis. Les Stations cantonales d'arboriculture établissent actuellement les programmes et directives pour les actions de cet hiver.

Les organisations, arboriculteurs professionnels, propriétaires d'arbres doivent s'adresser pour toutes les questions arboricoles à la Station d'arboriculture de leur canton et ils sont tenus d'en suivre les directives. Nous nous permettons aujourd'hui, en faveur de cette action générale, de solliciter la participation de tous les intéressés, condition essentielle pour obtenir un plein succès. Que chacun travaille donc dans sa propre sphère d'activité et l'arboriculture suisse fera, durant la prochaine campagne, un progrès particulièrement appréciable dans les temps où nous vivons. *Centrale suisse d'arboriculture.*

La Station soussignée avise les intéressés que les travaux subsidiés en Valais sont :

1. Taille et soins des pommiers tiges seulement dans le Haut et le Bas-Valais et en montagne au-dessus de 800 m.
2. Création de vergers modèles dans le Haut et le Bas-Valais.
3. Cours pratiques et conférences dans les communes qui en font la demande.
4. Cours d'instruction et de perfectionnement pour les professionnels.
5. Surgreffage des pommiers et cerisiers dans tout le canton.
6. Abatage des poiriers à cidre dans tout le canton (diamètre minimum 20 cm.).

L'arrêté fédéral dit également que les propriétaires et les fermiers peuvent être obligés d'éliminer des arbres malades ou atteints de parasites et nuisant aux cultures. Il en est de même des arbres isolés empêchant la culture des champs.

L'hiver étant la saison propice pour ces abatages, nous recommandons aux agriculteurs de les effectuer sans tarder aussi bien pour ce qui concerne les arbres à fruits à cidre que pour les sujets ruinés et malades considérés comme des foyers d'infection.

Les opérations de taille et d'élagage peuvent commencer immédiatement. Les propriétaires du Haut, du Bas-Valais et de la montagne, au dessus de 800 m., s'adresseront à cet effet aux professionnels (chefs de travaux) de leur localité. Il en est de même pour le surgreffage, en temps opportun. Pour la plaine, seuls l'abatage et le surgreffage sont subsidiés. Les agriculteurs s'adresseront à cet effet à notre Station.

Aucune plantation nouvelle n'est subsidiée sauf la création de vergers modèles dans le Haut et le Bas-Valais (en nombre réduit et dans les localités où il n'en existe pas encore).

Les communes du Haut et du Bas-Valais qui n'ont pas encore désigné de chef de travaux voudront bien le faire et nous présenter une personne qualifiée pour remplir cette fonction. (Ce sera, de préférence, un ancien élève d'une école d'agriculture ou des cours centraux). En attendant les communes qui ne possèdent pas de chef de travaux peuvent s'adresser directement à la Station soussignée à laquelle on peut demander tous renseignements complémentaires.

Station cant. d'arboriculture, Châteauneuf.

Pépiniéristes autorisés de l'automne 1941 au printemps 1942. — Les pépiniéristes qui ont soumis leur pépinière au contrôle officiel et qui sont autorisés à faire le commerce d'arbres fruitiers, aux termes de l'arrêté cantonal du 28 janvier 1930, sont les suivants :

Antille Gaston, Sierre ; Bovier Henri, Vex ; Buthet Paul et Antonin Jean, Proz ; Bruchez Marius, Saxon ; Bender Adrien, Fully ; Donnet Ed., Monthey ; Domaine du Charnot, Fully ; Domaine de la Sarvaz, Saillon ; Dirren Frères, Martigny ; Ecoles d'agriculture, Châteauneuf et Viège ; Fellay Maxime, Verségères-Bagnes ; Girod Urbain, Outre-Vièze-Monthey ; Granges Ulysse, Fully ; Gaillard Nestor, Saxon ; Gaillard Henri, Chamoson ; Gaillard Hermann, Charrat ; Gay Maurice, Sion ; Gay Armand, Fully ; Jaeger César, Tourtemagne ; Lacomoff Alexandre, Charrat ; Meyer Leo, Tourtemagne ; Masserey Eugène, Sierre ; Rithner Onésime, Monthey ; Ruppen V., Massongex ; Roduit Roland, Fully ; Roduit Hubert, Saillon ; Roduit Marc, Leytron ; Rézert Ls, Riddes ; Rémondeulaz Louis, St-Pierre-des-Clages ;Rudaz Joseph, Bramois ; Roch Ernest, Pont de la Morge ; Sauthier André et Emile, Sensine-Conthey ; Spahr Joseph, Sion ; Théoduloz Maurice, Grône. *Station cantonale d'arboriculture.*

St-Maurice. — *Cartes de rationnement.* — La distribution des cartes de rationnement pour décembre s'effectuera à l'office communal de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. : *jeudi 27 nov. :* pour tous ceux dont le nom commence par les lettres A à G y compris ; *vendredi 28 :* pour tous ceux dont le nom commence par une des lettres de H à Z.

Toutes les personnes mobilisables doivent présenter leur livret de service pour le retrait des cartes de denrées alimentaires, lesquelles ne seront pas remises à des enfants âgés de moins de 14 ans. Sauf motifs valables, les cartes ne seront pas délivrées en dehors des dates fixées ci-dessus.

Un accident en gare de Brigue. — (Inf. part.) Une draisine électrique est venue se jeter, en gare de Brigue, contre une rame de wagons, pour des raisons que l'enquête établira.

Trois ouvriers de la voie qui se trouvaient sur le véhicule ont été transportés blessés à l'Hôpital de la ville.

Avoine et matières fourragères. — Par ordre de l'Office de guerre pour l'alimentation, la Société Coopérative suisse des céréales et matières fourragères procédera ces prochaines semaines à une distribution d'une certaine quantité de fourrages concentrés. Cette distribution sera effectuée par la voie ordinaire du commerce. Celui-ci, à tous les degrés, en reçoit un contingent basé sur les achats antérieurs. Sur cette même base, les agriculteurs peuvent en obtenir de leur fournisseur habituel.

Chez les chasseurs du district de Conthey. — La Diana du district a tenu son assemblée annuelle dimanche 23 nov. chez M. Jean Evéquoz à Conthey. Tandis que tous les nemrods de Conthey, Vétroz et Ardon y étaient présents, les membres de Chamoson ne se sont pas présentés. L'assemblée a mal compris cette abstention, du moment que ceux-ci ont adopté la fusion des anciennes sections ordonnée par le Dépt de la chasse. Nonobstant leur absence, les assises se sont déroulées dans la plus franche cordialité. Le droit de membre a été nettement défini par les nouveaux statuts que la totalité des membres présents ont adoptés. Il sera procédé prochainement à un lâcher de gibier et l'assemblée a salué avec acclamation la promesse du Dépt d'ouvrir le district-franc en amont du canal Sion-Riddes. L'assemblée a également émis un vœu pressant en faveur de l'ouverture du district-franc fédéral du Haut de Cry, interdit à la chasse depuis plus de 50 ans. Le bilan de la chasse 1941 fut reconnu magnifique, à la plus grande satisfaction des agriculteurs de la plaine.

Le feu à Vernayaz. — (Inf. part.) Un incendie dont la cause est encore inconnue a éclaté hier au soir peu après 19 h. derrière le Café de la Poste à Vernayaz et a complètement détruit un appartement locatif, une grange-écurie ainsi qu'un hangar appartenant à M. Joseph Claivaz, boucher. C'est grâce à l'intervention rapide des pompiers que le sinistre a pu être circonscrit et que le feu ne s'est pas étendu aux bâtiments adjacents. Les dégâts sont importants, mais heureusement couverts par l'assurance.

Rappelons à ce propos qu'il n'y avait plus eu d'incendie à Vernayaz depuis quinze ans. C'était à l'époque où le pyromane Mottiez y venait à intervalles réguliers accomplir sa sinistre besogne.

Foires de décembre. — Martigny-Bourg, le 1er ; Monthey, les 10 et 31 ; Sion, le 20 ; Sierre le 1er.

A propos de l'éducation de notre jeunesse. — *On nous écrit de Bagnes :*

Nous venons de lire tout récemment dans le *Confédéré* un article très bien conçu, dû à la plume de M. D. P., instituteur à Martigny-Ville, concernant le développement de l'instruction publique en Valais et la formation de notre jeunesse. C'est en effet indéniable qu'en qualité de bons patriotes valaisans, nous devons tous travailler de cœur et d'âme à la grandeur et au développement de notre cher petit canton. Cela, ne l'oublions pas. De grands progrès ont été réalisés. Sachons les reconnaître en toute sincérité et reconnaître aussi que la tâche d'éducateur n'est pas une sinécure.

Mais ne nous fourvoyons pas. Puisqu'il y a toujours pléthore dans le personnel enseignant, que l'on fasse un tri impartial une fois pour toutes parmi les plus dignes.

Car l'éducation, à part nos petites villes, est encore répandue de façon par trop sommaire dans certaines de nos communes rurales, lorsque cette éducation n'est pas encore faussée et manquée !

Ainsi quelle différence ne doit-on pas constater sous ce rapport entre notre canton voisin de Vaud et le nôtre ? Chez nous l'amour et le respect dus au prochains, aux vieillards sur la route et dans les établissements publics sont encore presque toujours de vains mots. Nous pourrions même à cet égard rappeler que nous avons passé tout un hiver dans la commune de F., où nous avons constaté que les écoliers témoignaient, pour la plupart, d'une bien piètre éducation envers les grandes personnes. Celles-ci étaient pourtant toutes de bons paysans qui peinent et travaillent.

Or, cette catégorie de gens est-elle devenue aujourd'hui une quantité négligeable voire méprisable ? Nous attirons donc l'attention de nos hautes autorités sur ce point, car ce ne serait pas une honte pour le Valais s'il pouvait également progresser dans ce domaine. *Ed. F.*

AU TRIBUNAL DE SION

Une affaire de lettres anonymes

Notre correspondant de Sion nous écrit :

Au cours de l'année 1936, M. Curdy, qui assumait les fonctions de chef de gare à Sierre, fut mis à la retraite et on nomma pour le remplacer M. Lucien Lathion. Quelque temps après une violente campagne de lettres anonymes commença.

Ces lettres, adressées à certains hauts fonctionnaires des CFF et même à la direction générale à Berne, contenaient des accusations graves, des injures, des outrages, des menaces qui s'adressaient soit aux destinataires eux-mêmes, soit à d'autres personnes en vue. Pendant une année, soit du mois d'avril 1936 au mois d'août 1937, cette action se poursuivit implacable et finit par émouvoir le 1er arrondissement des CFF.

Par certains recoupements, on arriva à la conviction que Mme Curdy, la femme de l'ancien chef de gare, était l'auteur de ces manuscrits.

La famille de M. Savary, ancien directeur du 1er arrondissement des CFF, qui se trouvait offensée par ces lettres, déposa une plainte pénale en même temps que d'autres personnes lésées : MM. Chenaux, directeur actuel du 1er arrondissement, Cérésole, ancien chef de l'exploitation ; Roulet, chef du personnel ; Marguerat, chef de section, et Juillerat, ancien chef de section. Tous confièrent leurs intérêts à Me Camille Crittin, avocat à Martigny. Cette affaire vient d'être évoquée au tribunal de Sion que présidait M. Alphonse Sidler, assisté de MM. les juges Devanthéry et Rieder.

En sa qualité de rapporteur, M. Joseph Kuntschen évoqua les faits et démontra que Mme Curdy était certainement l'auteur des lettres anonymes ; quant à M. Curdy il a certainement fourni des renseignements à sa femme, mais il pouvait ignorer qu'elle en ferait état et le doute devant profiter à l'accusé, cet homme, aux yeux de M Kuntschen, doit être acquitté.

Me Kuntschen requiert contre Mme Curdy une amende de 200 fr. et une indemnité de 500 fr. à verser à la famille Savary et à M. Chenaux, tandis que les autres plaignants recevraient 200 fr. chacun ; les frais de justice seraient à sa charge.

Me Camille Crittin prononce une plaidoirie mordante et lisant quelques passages des lettres anonymes, particulièrement odieuses, il s'élève contre l'ignominie de tels procédés. Pour lui, la culpabilité de Mme Curdy ne fait aucun doute et son mari doit être retenu comme complice. Il demande donc une peine sévère à appliquer selon la loi et une indemnité qu'il fixe à 2000 fr. pour les principaux lésés et à 500 fr. pour les autres.

Me Henri Leuzinger, qui défend les prévenus, demande leur acquittement, estimant que leur culpabilité n'est pas établie par des preuves suffisantes. Le tribunal se retire alors pour délibérer. On connaîtra son jugement plus tard.

On assure que d'autres employés auraient l'intention également de poursuivre les époux Curdy en justice pour injures et diffamations.

A. M.

Un drôle de procédé électoral !

Une bien curieuse affaire électorale vient d'avoir son aboutissement devant le Tribunal d'arrondissement de Sion. On se souvient qu'au cours de la campagne électorale qui a précédé les élections communales de décembre dernier, la lutte fut serrée à Arbaz.

Faisant preuve à ce sujet d'un zèle plus ou moins discutable(!) un citoyen de cette localité, M. Alfred Bonvin, téléphona à la centrale en usurpant le nom de M. Ferdinand Francey, et demanda qu'on envoyât une dizaine de télégrammes à des militaires pour les aviser que deux noms de la liste officielle avaient été remplacés par deux autres. Cette manœuvre devait naturellement jeter la confusion dans les esprits et portait atteinte par la même occasion à M. Ferdinand Francey, gérant de la Consommation d'Arbaz, qui, indigné du procédé — on le serait à moins ! — porta plainte contre A. Bonvin pour faux en écriture.

Me Jean-Jérôme Roten défendant le prévenu s'efforça de plaider cette pauvre excuse d'absence de faux en écriture, vu que l'acte reproché avait été commis par téléphone !

Cette thèse, combattue brillamment par Me Charles Crittin, qui défendait les intérêts de Francey, ne fut même pas soutenue par le rapporteur M. Kuntschen, lequel prononça à son tour un réquisitoire intéressant dont le tribunal a tenu compte, puisque Bonvin est condamné à 200 fr. d'amende pour faux et usage de faux en écriture privée, plus à une indemnité de 300 fr. à verser au plaignant ainsi qu'aux frais de la cause.

Dorénaz. — † *M. Jules Gay.* — C'est avec peine que nous apprenons ce matin la nouvelle du décès de M. Jules Gay, vice-juge de la commune de Dorénaz, enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis à l'âge de 50 ans seulement, après une longue maladie courageusement supportée. Avec M. Jules Gay s'en va un homme aux idées sociales avancées, un citoyen jouissant de l'estime générale. En effet, ses concitoyens l'avaient désigné comme vice-juge de la commune, fonction qu'il remplissait à la satisfaction générale depuis plusieurs années.

Le regretté disparu laisse une épouse et trois enfants dans la désolation. Nous leur présentons ainsi qu'à tous les proches en deuil l'hommage de nos bien sincères condoléances.

L'ensevelissement aura lieu à Collonges vendredi 28 novembre à 10 h. 30.

Abonnements pour 1942. — Malgré la hausse constante du coût de la vie ainsi que de toutes les matières nécessaires à l'impression d'un journal, le *Confédéré* sera servi gratuitement dès ce jour à tout nouvel abonné pour 1942.

Nous osons espérer que nombreux seront ainsi les abonnés qui voudront profiter de cet avantage tout en venant grossir nos rangs et nous encourager par leur bienveillant appui.

Chronique de Martigny

René Benjamin à Martigny

C'est la première fois que Martigny accueillera le grand conférencier *René Benjamin*. Cette conférence marque le début d'une série de manifestations littéraires du plus haut intérêt que la direction de notre Casino organisera au cours de l'hiver. Nul doute que notre ville ne restera pas en arrière. René Benjamin sera accueilli par le tout Martigny littéraire, auquel viendra se joindre tous les amis des arts du Bas-Valais. Louez vos places à la Librairie Gaillard.

Ceux qui s'en vont

On ensevelira demain Mme veuve Joseph Rausis née Joris, originaire d'Orsières, décédée dans sa 74e année. Aux proches en deuil, nos sincères condoléances.

Classe 1908

Les contemporains de la classe 1908 de *Martigny et environs* sont informés que le souper annuel aura lieu *le samedi 29 novembre 1941 à 20 h.*, à l'Hôtel du St-Bernard à Martigny. S'inscrire jusqu'à vendredi soir.

L'exposition Hermès à l'Hôtel Kluser

Nous rappelons que cette intéressante exposition de notre artiste peintre genevois bien connu se terminera dimanche. Aussi nous ne saurions que recommander de ne pas manquer une visite des œuvres exposées dans lesquelles on reconnaîtra que leur auteur a mis tout son talent artistique à reproduire des vues de notre cher Valais.

Le gala théâtral Gaby Morlay au Casino

Avis au public de Martigny et des environs

Toutes les places sont louées. Il ne reste aucune place, ni assise, ni debout. Le bureau de location est fermé.

Le beau programme du Corso

Les aventures de Richard-le-Téméraire (film français) qui sera présenté en deux semaines vu sa longueur (plus de 6000 mètres de film) vous réservent des scènes déchaînant l'enthousiasme, parmi lesquelles citons : « Les héros intrépides de la Patrouille de l'Ivoire » ; « Le croiseur de la brousse » ; « Les pirates de la jungle » ; « Le défilé de l'homme-mort » ; « La fidélité extraordinaire de *Fang* » ; « La panthère noire de *Juju* et de *Bolo*, l'éléphant royal ».

Dès ce soir mercredi.

La semaine prochaine : suite et fin.

A l'ETOILE : **« Tarzan s'évade ! »**

Samedi et dimanche (mat. avancée à 14 h. 15, à cause de la conférence), nous allons revoir Johnny Weissmuller, héros d'aventures toutes plus prodigieuses les unes que les autres.

Enfants admis : dimanche à 14 h. 15.

Cartes de rationnement

Martigny-Ville. — Les cartes de denrées et de textiles pour Martigny-Ville seront distribuées les lundi, mardi et mercredi 1, 2 et 3 décembre.

Martigny-Bourg. — Les cartes de denrées pour le mois de décembre ainsi que les cartes de textiles seront distribuées au local habituel le vendredi 28 novembre, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Eau potable : Par suite de travaux urgents effectués sur le réseau des canalisations, les habitants de Martigny-Bourg sont avisés que l'eau potable sera enlevée durant plusieurs nuits consécutives. Les habitants sont priés de prendre leurs dispositions en conséquence et de maintenir les robinets fermés durant la nuit afin d'éviter tout désagrément.

Chronique montheysanne

Rendons à Achille...

Un fâcheux lapsus nous a fait écrire que le banquet de la Sainte Cécile de l'Harmonie avait eu lieu à l'Hôtel du Cerf. Or, c'est à l'Hôtel des Postes qu'il fut servi. L'occasion nous en étant offerte, nous pouvons ajouter que tous les convives s'en déclarèrent enchantés. Cette rectification était due à Mme et M. Linder des Postes dont le service fut impeccable. Elle ne nuit en rien à la réputation de l'Hôtel du Cerf dont la cuisine est d'ailleurs suffisamment connue.

Quand le club alpin néglige les quatre mille !

S'il est une balade qu'affectionnent les romantiques plus nombreux encore qu'on ne le suppose en dépit de la vague de réalisme qui submerge le monde, c'est bien celle qu'on peut faire dans le coteau de Choëx au milieu des châtaigneraies et d'un vignoble sans prétention encore que non sans qualité.

Les accueillantes pintes qui se dissimulent dans cette partie de Monthey nous rappellent les guinguettes de Grinzing dans le faubourg de Vienne où, au beau temps d'avant-guerre (avant celle de 1914-18), se rendaient en foule les grisettes de la capitale danubienne accompagnées de leurs galants : étudiants ou militaires avides de musique champêtre et de vin clairet. Mis à part l'accent du dialecte viennois et les rosseries pleines de finesse des chanteurs engagés par les débitants de Grinzing, c'est tout à fait cela.

L'illusion était plus grande encore dimanche dernier grâce à la présence dans les cafés du coteau d'une trentaine de membres du groupe de Monthey et du CAS venus là goûter au vin nouveau et manger les savoureuses châtaignes brisolées spécialité du lieu.

Si bruyants qu'ils fussent, les Viennois de l'époque à laquelle nous faisons allusion avaient trouvé leurs maîtres en la personne de certains clubistes au timbre sonore et au geste prompt. Après moult verrées et anéantissement de quelques quarterons de châtaignes chez Berra, Donnet et Rithner, ce fut l'atterrissage à Monthey le cœur en fête, l'estomac satisfait et l'œil un peu chaviré. Comme quoi on peut rester à mi-mont, bien en-dessous des 4000 habituels, et attraper le vertige quand même !

Ass. val. de gymnastique féminine

Cette association a tenu ses assises dimanche dernier sous la présidence de M. Louis Bohler.

Les sections de Brigue, Sierre, Sion, Saxon et Monthey étaient présentes. Après le renouvellement des Comités cantonal et technique, on passa au programme d'activité qui fut accepté. Un cours de ski est prévu en décembre ; au printemps aura lieu un cours de monitrices et en mai la journée cantonale comprenant préliminaires généraux, course d'estafettes et jeux.

L'après-midi eut lieu un cours cantonal de gymnastique. Une trentaine de membres y prirent part. On y démontra les préliminaires de la journée cantonale, quelques jeux nouveaux, des exercices aux engins. Ce fut une journée très remplie. On regretta que le Valais ne compte pas plus de 6 sections. Espérons que d'autres sociétés viendront augmenter l'effectif de l'association.

Nouvelles de l'étranger

En marge des faits internationaux

Dans le 6me mois

Nous voici donc, depuis samedi dernier, dans le 6me mois de la guerre germano-russe, tandis que nous arriverons fin novembre au bout du 27me mois de la guerre européenne.

Et ça continue...

Et ça n'a aussi pas du tout l'air de finir dans un avenir rapproché...

Car plus on approfondit la situation, plus celle-ci nous paraît se compliquer de façon inextricable et cela à un degré tel qu'on en saurait seulement tirer la moindre conclusion probable, sinon celle d'une certitude de plus en plus absolue que la guerre sera encore longue et que nous n'avons vu qu'une partie de ses surprises et de ses horreurs.

Qui, en effet, en faisant la balance des opérations militaires, peut se permettre un pronostic ?

Si en Libye, l'offensive anglaise apporte un atout en faveur des puissances démocratiques, si d'autre part la récente décision américaine d'armer les navires marchands des Etats-Unis et de leur permettre d'aller jusque dans les ports anglais constitue un avantage pour la cause britannique, on doit reconnaître par contre que la situation en Russie devient de plus en plus difficile pour l'URSS.

La menace contre Moscou s'accentue. La bataille autour de cette ville a pris ces jours-ci une ampleur extraordinaire. On estime en effet à 40 divisions, soit à environ 800.000 hommes, les troupes allemandes qui, sous les ordres du maréchal von Bock, sont engagées dans les divers secteurs des environs de Moscou et s'efforcent de conquérir la capitale rouge.

Et encore chaque jour, de nouvelles forces, paraît-il, sont engagées par les Allemands dans cette lutte gigantesque. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la situation s'est considérablement aggravée récemment pour les Russes. Pourront-ils résister à tant d'assauts ?

On ne pourrait en tout cas se permettre une réponse catégoriquement affirmative à une pareille question.

Donc, succès anglais en Afrique et échecs russes en Europe où, si l'on analyse la situation, l'on doit constater qu'après la prise de Rostov le but du haut commandement allemand vise à l'encerclement de Leningrad, à l'occupation de Moscou, de la Crimée, pour tenter ensuite celle du Caucase avec ses puits de pétrole !...

C'est pourquoi, comme nous le disions plus haut, ça ne nous a aucunement l'air d'approcher de la fin !

On vient plutôt de commencer le 6me mois...

R.

Une grave menace contre Moscou

L'attaque contre Moscou se poursuit avec rage. On a établi que près de 800.000 hommes, 4000 canons et 8000 tanks participent à l'offensive concentrique contre la capitale. Grâce à cette forte supériorité en hommes et en matériel, les trois principaux groupes d'armées ont progressé durant la journée d'hier. Au nord de Moscou, les Allemands s'efforcent de franchir le Volga. A l'ouest, près de Mojaisk, les Russes ont pu contenir les attaques ennemies. Mais au sud l'opération d'encerclement partie de l'est de Toula se développe dangereusement. En poussant maintenant vers le nord, cette colonne risque de couper les communications de Moscou avec Kuibichev et de prendre ainsi à revers les défenseurs de la capitale.

Les Russes continuent de défendre avec succès Sébastopol en Crimée et enregistrent des succès locaux au sud de Leningrad. L'offensive russe à l'ouest de Rostov se poursuit et a déjà gagné 100 km.

Hier le gouvernement soviétique a publié les chiffres des pertes en 5 mois de guerre : les Russes ont perdu 2 millions d'hommes, dont 500.000 tués, 1 million de blessés et 500.000 prisonniers. Les Allemands auraient perdu 6 millions d'hommes. Quant au matériel, voici la comparaison établie par les Russes :

Tanks 15.000 allemands, 8000 russes ; avions 13 mille allemands, 6.500 russes ; pièces d'artillerie, 19 mille allemandes et 13.000 russes. Décidément, les Russes vont un peu fort !...

La conférence de Berlin

Mardi à Berlin eut lieu la cérémonie au cours de laquelle les représentants de l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Hongrie, le Mandchoukouo et l'Espagne ont signé un protocole prorogeant le pacte antikomintern pour 5 ans. Puis les représentants de la Bulgarie, du Danemark, de Finlande, de Croatie, de Roumanie et de Slovaquie ont adhéré, au nom de leur pays, à ce pacte contre le bolchévisme.

Dans les milieux berlinois, on considère ces nouvelles adhésions comme un événement de portée historique. On pense que ces prochains jours l'importance de la réunion sera encore accrue.

La prise d'Augila

On annonce officiellement que les forces britanniques ont pris Augila, qui se trouve près de l'oasis de Gialo. Ce nouveau succès place la pointe du mouvement offensif anglais à moins de 360 km. de Benghazi et à plus de 300 km. au sud-ouest de la région où se déroule actuellement la bataille de chars.

Les combats dans le désert

Les combats dans le désert de Marmarique n'ont rien perdu de leur violence. Les Allemands font de nombreuses tentatives pour se dégager de l'encerclement mais n'ont pas réussi à opérer leur percée. Le point central de la bataille demeure près de Sidi Rezegh. La résistance allemande est acharnée et les pertes en chars des deux côtés sont immenses. Les deux belligérants ont fait intervenir l'infanterie.

Pour les FÊTES DE FIN D'ANNÉE,
le plus beau souvenir, le plus beau cadeau, un portrait d'art aux couleurs naturelles.
Voyez mes VITRINES !
Photo F. Exquis
Av. de la Gare SION, tél. 2.18.71. *Ouvert le dimanche*

Petites nouvelles

● *M. Macdonald, ministre de la marine du Canada, a annoncé que deux corvettes canadiennes ont coulé un sous-marin allemand dans l'Atlantique nord.*

● *L'office pour le contrôle des exportations des Etats-Unis annonce que toutes les licences d'exportation pour l'Algérie, le Maroc français et la Tunisie ont été annulées. La même mesure a été prise en ce qui concerne les livraisons de pétrole à l'Espagne, aux possessions espagnoles et à Tanger.*

● *La Cour martiale de Liège a condamné à mort 5 Belges pour attentat commis au moyen d'explosifs. L'exécution du jugement a été ajournée sous la condition que pareils attentats ne se produisent plus.*

● *On mande de Dakar que le navire de commerce français* Ville de Tamatave *a été saisi par des navires de guerre britanniques.*

Les navires anglais ont en outre coulé deux ravitailleurs italiens se dirigeant d'Italie en Afrique.

● *On déclare officiellement à Londres qu'une petite patrouille britannique a débarqué sur la côte française de Normandie, dans la nuit de dimanche à lundi, et revint complète après avoir exécuté sa mission.*

Berlin signale que les Anglais subirent des pertes et furent repoussés par les défenses côtières.

● *Trois fonctionnaires postaux tchèques, un mécanicien et deux typographes ont été condamnés à mort à Prague pour sabotage et tentative de haute trahison. La sentence a été exécutée.*

● *M. Stimson, secrétaire à la guerre des Etats-Unis, a formulé une accusation disant que les troupes finlandaises sont maintenant utilisées par les Allemands de façon à aider ceux-ci à fermer la ligne de ravitaillement Mourmansk-Moscou, par laquelle l'aide américaine se déverse en Russie.*

Nouvelles suisses

Trois jours sans viande

Un troisième jour sans viande, le lundi, sera institué à partir du 1er décembre. Les jours sans viande seront donc : lundi, mercredi et vendredi.

Les élections fribourgeoises

Deux listes ont été déposées dans les délais légaux à la Chancellerie d'Etat pour l'élection au Conseil d'Etat fribourgeois de décembre. Ce sont la liste conservatrice-radicale qui porte les noms de tous les conseillers d'Etat actuels et la liste radicale-démocratique de Gruyère qui porte le seul nom de M. Pierre Glasson, avocat à Bulle. (Les radicaux gruyériens font ainsi opposition à la candidature de M. Richard Corboz, radical, qui avait été élu il y a quatre ans par le parti conservateur contre la candidature officielle du parti radical ; M. Corboz avait alors accepté son élection et les radicaux de Gruyère ne le lui ont pas pardonné).

Pour les élections au Grand Conseil, qui ont lieu selon le système proportionnel, les partis conservateur et radical ont déposé des listes dans tous les districts. Le parti socialiste a déposé une liste dans le district de la Sarine. Le parti agraire dans les districts de la Gruyère et de la Veveyse. Il y a, en outre, une liste économique dans divers districts.

Un crime près d'Uster

Lundi soir, à Hof près d'Egg (Zurich), Ernest Billeter, charpentier, âgé de 43 ans, a tué d'un coup de feu sa logeuse, âgée de 69 ans, Mme veuve Suzanne Schlumpf-Muller. Le meurtrier s'est servi de son fusil d'ordonnance. Il logeait depuis trois ans chez Mme Schlumpf et avait eu ces dernières semaines des divergences avec elle. Billeter a été arrêté.

Les cent ans du Cantique suisse

Une cérémonie commémorative, ouverte par un service divin, s'est déroulée à St-Charles, près de Zoug, où il y a eu 100 ans le 22 novembre, le Père Alberik Zwyssig dirigea pour la première fois son Cantique suisse.

Comment le monde saurait-il que vous vendez quelque chose de bon si vous ne le faites pas savoir ? (Carnegie).

Théâtre Gaby Morlay
COMPLET
Toutes les places sont louées
Il ne reste aucune place ni assise ni debout

CASINO ÉTOILE — MARTIGNY
DIMANCHE 30 NOVEMBRE, à 16 h. 30
CONFÉRENCE
René BENJAMIN
"L'éternel problème de l'éducation"
(De l'âge innocent à l'âge difficile)

ÉTOILE **TARZAN** S'ÉVADE
Samedi et Dimanche
Mat. avancée à 14 h. 1/4 préc.
Enfants admis à 14 h. 1/4
Toute la jungle mystérieuse !

✝

Madame Vve Marie SCHMIDT-RAUSIS et son fils, à Genève ;
Monsieur et Madame Constant RAUSIS et leur fils, en France ;
Monsieur et Madame Onésime RAUSIS-COPT et leurs enfants, à Martigny-Ville ;
Monsieur et Madame Maurice RAUSIS-MARCOZ et leurs enfants, à Champex ;
Madame et Monsieur Félix GAILLARD-RAUSIS et leur fille, à Martigny-Ville ;
Madame et Monsieur Marcel FAVRE-RAUSIS et leurs enfants, à Noville ;
Madame et Monsieur Jean STRAGIOTTI-RAUSIS et leurs enfants, à Martigny-Ville ;
Madame et Monsieur Robert CLOSUIT-RAUSIS et leurs enfants, à Martigny-Ville ;
Madame Vve Joseph MICHELLOD-RAUSIS et familles, à Orsières ;
ainsi que les familles parentes et alliées JORIS, PELLOUCHOUD, SCHERS, à Orsières,

ont la douleur de faire part du décès de

Madame veuve Joseph RAUSIS
née JORIS

décédée dans sa 74e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny-Ville, le jeudi 27 novembre 1941, à 9 heures 30.

Départ rue Octodure.

✝

Madame Jules GAY et ses enfants Juliette, Andrée et Janine, à Dorénaz ;
Monsieur Emile GAY, en Amérique ;
Monsieur et Madame Augustin GAY et leurs enfants, à Fully ;
Madame et Monsieur Pierre-Marie DECAILLET et leur fille, à Vernayaz ;
Madame et Monsieur Louis PUTALLAZ et leurs enfants, en Amérique ;
Monsieur Marc et Mademoiselle Eugénie GAY, à Dorénaz ;
Mademoiselle Claudine GAY, à Genève ;
Madame Veuve Alice ROMANO, à Marseille ;
Monsieur et Madame Edouard GAY et leurs enfants, à Marseille et Dorénaz ;
Madame et Monsieur Edouard JORDAN et leurs enfants, à Dorénaz ;
Madame et Monsieur Isaïe JORDAN et leurs enfants, à Dorénaz ;
Monsieur et Madame Joseph GAY et leur fils, à Dorénaz ;
Monsieur et Madame Théophile GAY et leur fils, à Marseille ;
Madame et Monsieur Roger EPAUD, à Marseille ;
ainsi que les parents et familles alliées GAY, DEVILLAZ, BIOLAY, VEUTHEY et FELLAY,

ont la cruelle douleur de faire part du décès de

Monsieur Jules GAY
Vice-Juge

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, enlevé à leur tendre affection à l'âge de 50 ans, après une longue maladie, courageusement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Collonges, le vendredi 28 novembre, à 10 heures 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

✝

La *Société de Secours Mutuels de Vernayaz-Dorénaz* a la douleur de faire part du décès de son dévoué membre

Monsieur Jules GAY
vice-juge à Dorénaz

L'ensevelissement aura lieu à Collonges, le vendredi 28 novembre, à 10 heures 30.

Tous les membres sont priés d'y assister.

LE COMITE.

CORSO Une sensationnelle réalisation du fameux roman d'aventures :
"TIM TYLERS LUCK"
Les Aventures de Richard - Le - Téméraire
(VERSION FRANÇAISE)
Des scènes qui déchaînent l'enthousiasme.
Ce film sera présenté en 2 semaines

Soutenir le commerce, c'est contribuer à la défense du pays.

A VENDRE DU **fumier**
S'adresser chez Julien Landry, La Bâtiaz.

ON DEMANDE
un ménage
pour travaux de campagne.
Mlle P. C., case postale No 20386, Martigny.

Lucien Schweickhardt
Coiffeur, Riddes
DE RETOUR à partir du 27
Permanente - Mise en plis — Ondulations
Se recommande.

ABONNEZ-VOUS AU
CONFÉDÉRÉ

20% d'économie par OSRAM-D

Produit suisse

Elle tire mieux parti du courant

Mesures d'économie concernant la fourniture d'énergie électrique

Les producteurs et distributeurs d'énergie électrique du VALAIS rappellent aux consommateurs que, par suite de la pénurie d'énergie qui règne, le Département Fédéral de l'Economie Publique a promulgué l'ordonnance No 16 du 3 novembre 1941, complétée par des instructions émanant, d'une part, de l'Office de guerre, pour l'Industrie et le Travail et, d'autre part, de la Section de l'Electricité, imposant les restrictions suivantes dans l'emploi de l'énergie électrique :

Eclairage. Extinction des vitrines, enseignes et réclames lumineuses chaque soir à 20 h. 30 au plus tard.

Chauffage. Le chauffage électrique des locaux est limité partout où il existe un autre moyen de chauffage. Pour des cas exceptionnels une autorisation préalable du fournisseur de courant est nécessaire.

Production de l'eau chaude. Réduction de 30 % pour les chauffe-eau individuels de plus de 50 litres ; pour les distributions générales d'eau chaude, réduction suivant instructions spéciales du fournisseur de courant.

Industrie et artisanat. En ce qui concerne les réductions éventuelles dans l'industrie et l'artisanat, les consommateurs intéressés s'adresseront à leur fournisseur d'énergie en vue des mesures à prendre.

Dérogations. Toute demande de dérogation aux prescriptions légales doit être présentée, dûment motivée au fournisseur d'énergie.

Sanctions. Les distributeurs invitent les abonnés, dans leur propre intérêt et en vue d'éviter les sanctions légales et l'obligation de mesures restrictives plus importantes à se conformer à ces prescriptions temporaires et à user de l'électricité avec la plus grande économie.

Ces prescriptions entrent immédiatement en vigueur.

Les producteurs et distributeurs d'énergie électrique du Valais.

Famille d'agriculteurs cherche

Jeune FILLE

honnête et travailleuse pour aider aux travaux du ménage. Vie de famille. Salaire selon entente. S'adr. à Mme Dupraz-Margot, La Chiésaz sur Vevey.

SUCCÉDANÉS DE CAFÉ

"Melsuc"

Mélange de succédanés de café à base de chicorée, de fruits, de céréales, etc.

Produit exclusif de la Chicorée S. A. Renens Fondée en 1869

Le plus complet des succédanés de café...

Peut s'employer sans café colonial . . . . .

En vente dans toutes les épiceries . . . . . .

Prix actuel 80 ct. le le paquet de 250 gr.

A VENDRE un beau

Pré - Verger

de 3334 m2, à 200 m. de la Gare Martigny CFF.

S'adresser à Charles Rouiller, Rte du Simplon, Martigny.

Hernies

Toute personne atteinte d'hernies ou restant faible après opération, consultera le spécialiste fabricant de bandages

MAURICE VOGT

30 ans d'expérience, qui donnera sa consultation, à

SION, Hôtel du Midi

2me étage, **vendredi 28** et **samedi 29** novembre.

BANDAGES bien adaptés et placés juste, modèles nouveaux, efficaces, sécurité, garantie.

Varices Ceintures

Si vous avez des varices.

Si vous souffrez d'un ventre faible, d'une descente d'estomac, d'un rein flottant...

Si vous avez le ventre fort, tombant, ayant besoin d'un bon soutien...

Alors, consultez le spécialiste-fabricant de bas et ceintures.

Maurice Vogt

qui sera à l'**Hôtel du Midi, à Sion** 2me étage, entrée porte cinéma, **vendredi 28** et **samedi 29** novembre.

BAS qui contiennent le plus parfaitement les varices, extensibles, simples ou renforcés.

Ceintures pour chaque cas, sur mesure et donnant forte sécurité.

A VENDRE bon et fort

MULET

10 ans. S'adresser sous P 6215 S Publicitas, Sion.

CONFIEZ

vos réparations et transformations de

Moteurs, Transformateurs, Ventilateurs, Aspirateurs, Perceuses et tous autres app. électriques aux spécialistes

Bruchez & Walter

Atelier Electro-méc., tél. 6.11.71

Martigny-Bourg

Agriculteur, veuf, 45 ans, 2 enfants, belle situation, **demande de suite** une

bonne ménagère

de toute confiance, 30 à 40 ans. Joindre photo. Ecrire sous P 5211 S Publicitas, Sion.

Dr Chs-Henri de Preux

Médecin-Dentiste

SION, absent

Lisez et faites lire

Le Confédéré

POUR ANNONCER

un petit événement — départ ou arrivée — pour dire quelques mots d'espoir ou de tendresse, les amoureux d'autrefois s'envoyaient des fleurs.

„Dahlia = votre amour fait mon bonheur;
Pêcher = les obstacles augmentent mon ardeur..."
— Messages charmants, certes, mais souvent obscurs.

Pour annoncer clairement et sans détours quoi que ce soit au public le plus étendu, artisans, commerçants, industriels, etc. se servent d'un moyen moderne et sûr:

UNE BONNE ANNONCE

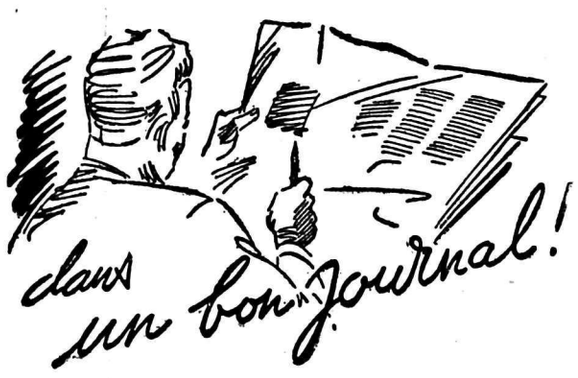

Pour la saison d'hiver 1941-1942

Réouverture du

Sion - Sports

au Grand-Pont, SION, ancien Magasin Gonset

VIS-A-VIS DE L'HOTEL DE VILLE.

Se recommande.

René Cretton.

ATTENTION ! Pour vos SALAISONS, la

BOUCHERIE

Oscar Neuenschwander S. A.

Av, du Mail 17, **GENÈVE,** téléphone 4.19.94

expédie contre remboursement et à partir de 2,5 kg. :

canard ou coin, sans os, aux meilleurs prix du jour, cuisse ou derrière bœufs entiers, de fr. 3.- à fr. 3.20 le kg
Viande désossée pour charcuterie fr. 3.50 le kg.

Se recommande.

Superbe choix d'

Arbres fruitiers

VARIÉTÉS COMMERCIALES — CRÉATION DE VERGERS ET JARDINS FRUITIERS. *Devis. Expertises. Renseignements.*

Pépinières

RODUIT MARC & Cie, Leytron

Tél. 4.15.33 Prix courant sur demande

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE

PAX

INSTITUTION MUTUELLE FONDÉE EN 1876 BÂLE

Agence générale J.Tercier
2, Grand Pont, Lausanne

ABRICOTIERS : Luizet et Paviot.

POMMIERS : Champagne, Canada, Reine des Reinettes, Ontario, etc.

POIRIERS : Louise-Bonne, Clergeaux, Williams, Roosewelt, etc.

TIGES, MI-TIGES, BASSES-TIGES.

Roduit Marc & Cie, Leytron

Pépiniéristes **Tél. 4.15.33**

Etude de Me Albert Papilloud

Avocat et notaire

SION

transférée à la Place du Midi

dans l'ancien bâtiment Vonder Mühll, au premier étage

Feuilleton du « CONFEDERE » No 21

LE CŒUR MAGNIFIQUE

ROMAN DE JOCELYNE

Pendant un entr'acte, comme il feuilletait un journal en buvant un quinquina, il sursauta et l'étonnement le fit pâlir.

De l'autre côté de la grosse colonne, il reconnaissait toute proche, à sa gauche, la voix ardente, chargée de passion et de rancune, de son fils adoptif.

— Je n'en puis plus, Jeanine, je n'en puis plus !

— Vous m'aviez promis de vous contenir, Roger.

— C'est facile à dire. J'ai cru moi-même que j'y parviendrais. Cet impossible effort me tue, il m'écrase.

— Je vous ai conseillé de vous absorber dans votre peinture !

— Peindre ne m'intéresse plus. Rien ne m'intéresse plus. C'est bien le propre de l'amour, hélas ! de détruire tout ce qui n'est pas lui.

— Vous me désolez, vraiment, mon pauvre Roger.

— Jeanine, c'est vous, vous seule qui éclairiez pour moi la route de l'Art ! Vous qui inspiriez mon génie !

— Je vous en prie, taisez-vous, Roger.

Lancé, l'amoureux excédé n'écoutait plus rien ; sa voix tremblait d'émotion.

— Vous êtes trop fidèle à votre parole pour consentir à me répondre, ma Jeanine ! mais je suis sûr que votre cœur me répond, lui : Oui... je le sens, je sens que vous m'aimez !

Epouvantée, Jeanine jeta un regard circulaire sur ses voisins ; ne reconnaissant personne, elle fut rassurée. La folie de Roger la secouait d'une espèce de contagion ; des larmes mouillaient sa voix, tandis qu'elle implorait :

— Ne me faites pas souffrir, Roger ! Je vous en prie, ne soyez pas cruel !

Il répliqua, triomphant :

— Ah ! vous le voyez bien, que je ne me trompe pas ! J'ai un pouvoir de divination ! Vous le voyez, vous m'aimez ! Jeanine adorée, personne n'est maître de son cœur ! Et l'amour est le roi du monde ! Dites-moi, dites-moi que vous me reviendrez !

Terrifiée, Jeanine affirma :

— Jamais ! Jamais ! Jamais !

Sans se décourager, il reprit d'un accent insinuant, chargé de caresse :

— Nous nous aimons, ma bien-aimée ; il n'y a que cela qui compte. Tout le reste n'est que préjugé. L'amour seul doit triompher ! J'en lis l'affirmation dans vos yeux, ma Jeanine ! Venez, et je vous emmènerai au bout du monde !

Un terrible mélange de compassion, de peur, de joie douloureuse, de malaise subtil, torturait la jeune fille. Elle crispa et joignit sur ses genoux ses mains qui tremblaient, affirmant :

— Vous êtes seul à parler, Roger. Croyez-vous donc lire si facilement dans mon cœur ?

La voix de Dorzan s'imprégna de suffisance :

— L'amour est un grand divinateur, ma belle chérie, et il est, en outre, un maître tout-puissant. J'ai voulu de bonne foi vous obéir, l'effort fut inutile !

Il aspira l'air avec force et enchaîna avec une ardeur accrue :

— Ma passion refuse toutes les chaînes, tous les jougs, sauf le vôtre, mon adorée ! Je vous jure que vous m'appartiendrez !

Corbelier ne put en entendre davantage. Cette intimité, cette véhémence amoureuse, ces affirmations hardies, cette audace assurée, le blessaient, le torturaient au plus intime de son être.

Jamais, en sa vie d'homme déjà longue, déjà éprouvée par l'amour, il n'avait senti un glaive aussi tranchant lui traverser le cœur. Car jamais il n'avait chéri aucune femme comme il adorait Jeanine, avec toute l'ardente plénitude de l'âge et de la passion.

Il se leva, écarta son siège avec précaution pour ne pas attirer l'attention des deux interlocuteurs, et il sortit lentement, sans bruit du côté opposé au leur.

Au lieu de prendre la Promenade des Anglais pour se promener, Corbelier descendit sur le sable, tout au bord de la Méditerranée. La nature lui serait plus clémente que les hommes. Elle n'en aurait pas les traîtrises, les duretés, les laideurs et les trahisons.

Certes, Jeanine n'avait rien prononcé qui fût coupable ni déloyal à l'égard de son fiancé.

Elle semblait même fermement résister aux avances de Roger. Mais son accent trahissait la détresse, l'incertitude et une évidente émotion.

Aurait-elle la force de se soustraire aux insinuations, aux violences de cet enjôleur, qui mêlait une sorte de cruauté orientale à ses façons ensorceleuses de Slave ?

La fureur bouillonnait dans l'âme haute et droite de Paul Corbelier. La loyauté la plus exigeante avait toujours présidé à sa vie morale. La fidélité dans l'amitié, l'abnégation dans le dévouement à ses amis et à sa famille, il les avait prodiguées à tous ceux qui avaient obtenu son affection.

Que lui rendait-on en échange ?

En face de tant d'injustice, il se sentait soulevé d'horreur et d'indignation. Il était résolu à parler sévèrement, durement, à l'ingrat qui travaillait lâchement dans l'ombre à lui enlever son bonheur.

Il continua de marcher longtemps sur la grève. Le sable, imbibé d'écume, gardait l'empreinte de ses pas. Le murmure uniforme et mélodieux des flots reprenait sans fin son thème éternel.

Le vent descendait des dernières pentes des Alpes et vibrait dans les palmiers. Lentement, l'obscurité survint. Les premières étoiles s'accrochèrent au velours du firmament. Aussitôt, leur reflet se posait au pli de chaque lame. L'eau, devenue grise, berça bientôt sur ses moires d'acier un champ parsemé de lueurs innombrables.

(à suivre)

(Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de France).